

SEANCE du : 14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN De 18h30 à 18h55 et de 19h05 à 20h05
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau à partir de 18h53
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN à partir de 18h53	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Hélène BROUSSEAU à Jean-François MORIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Pascal GABILY	Sandrine DELUGEAU
Rodolph THIBAudeau jusqu'à 18h53	Pierre MORIN jusqu'à 18h53	Alain ROBIN de 18h55 à 19h05

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Demande de subvention auprès du Leader (Union européenne) – étude pour la création de parcours sportifs et ludiques en centre-ville de Bressuire**

L'étude de création de parcours sportifs et ludiques en centre-ville de Bressuire est éligible à un financement du Leader (Union européenne). Le montant de l'étude est de 32 456.25 € HT. Le montant de la subvention sollicitée est de 80 % du montant HT, soit 25 965 €.

Plan de financement :

Source	Financement
Leader (Union européenne)	25 965 €
Ville de Bressuire	6 941.25 €
Total HT	32 456.25 €

L'étude consiste à définir la localisation et le mobilier des futurs parcours sportifs et ludiques qui irradieront du centre-ville vers la coulée verte, les quartiers Saint Porchaire, Valette ou Bois d'Anne. Les parcours devront permettre d'allier pratique sportive, flânerie familiale et découverte du patrimoine naturel et architectural.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention de 25 965 € auprès du Leader, au titre du financement de l'étude de création de parcours sportifs et ludiques en centre-ville de Bressuire,
- **D'APPROUVER** le plan de financement comme présenté ci-dessus
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle Menard
Acusé de réception en préfecture
03/11/2022 11:13:00
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022